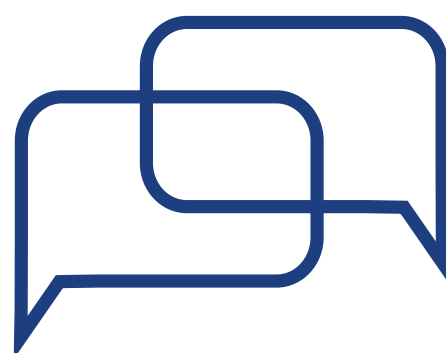




BIEN COMMUNIQUER AVEC LE POLE PARTENAIRES



Afin de mieux gérer vos sollicitations, nous vous RAPPELONS que la BALF PARTENAIRES, partenaires.cafbourg-en-b@caf.cnafmail.fr est réservée uniquement au traitement des situations d'urgences :

- ▶ Les minimas sociaux AAH/RSA
- ▶ Les ruptures de droit depuis plus de 2 mois
- ▶ Les subrogations CARSAT
- ▶ Les menaces de suicide, les violences conjugales ou les violences d'enfants
- ▶ Les personnes violentes menaçant de se déplacer à l'accueil
- ▶ Le décès du conjoint(e), de l'usager, ou d'un des enfants de l'usager
- ▶ Les placements d'enfants, jugements d'enfants, mesures de protection



Quelques bonnes pratiques à adopter

- ▶ Choisir un seul mode de communication et ne pas réitérer la demande
- ▶ Respecter les délais de traitement annoncés
- ▶ Pour vous aider dans l'accompagnement du public au quotidien, le @doc partenaires est là
- ▶ Déposer des pièces d'un dossier par « transmettre un document » : transmettreundocument.caf01@info-caf.fr

